République du Burundi

Programme des Nations Unies pour le développement

Document de Projet

« Stratégie nationale de développement durable du tourisme
Programme d'actions prioritaires pour construire un Burundi réconcilié et en paix»

L'objectif général de ce projet est d'élaborer une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires en vue de contribuer de manière significative à l'économie du pays et à la consolidation de la paix.

Les **produits attendus** du projet sont : (i) L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre sur le tourisme et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur; (iii)La mise en place de cinq projets pilotes ; (iv) La production de matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi.

Un **partenariat** sera établi entre le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions, la Chambre Sectorielle de l'Hôtellerie et du Tourisme et l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). D'autres partenaires nationaux et internationaux pourront faire partie de ce partenariat.

Le projet, financé à travers la modalité de partage des coûts par le PNUD et d'autres bailleurs souhaitant y participer, sera exécuté directement par le PNUD et l'OMT à travers la modalité DIM.

v.f.

Pays :	**République du Burundi**
Effet UNDAF (United Nations Development Assessment Framework)	Le système de planification stratégique est encré dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi
Effet(s) escompté par le projet:	Le secteur de tourisme est un levier de croissance socio-économique pour le pays et un secteur clef pour la consolidation de la paix.
Objectif général :	Elaborer une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires en vue de contribuer de manière significative à l'économie du pays et à la consolidation de la paix.
Produit(s) escompté(s) :	(i) L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre sur le tourisme et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur; (iii) La mise en place de cinq projets pilotes ; (iv) La production de matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi.
Partenaires chargés de la mise en œuvre :	PNUD et OMT
Partenaire côté du Gouvernement :	le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions
Autres partenaires :	La Chambre Sectorielle de l'Hôtellerie et du Tourisme, le secteur privé, l'Institut des Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU), le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; le Ministère de l'eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme; le Ministère du Plan et de la Reconstruction; le Ministère de la Décentralisation et du Développement Communal ; le Ministère des Finances et le Ministère de Sécurité Publique. l' INECN, les autorités au niveau des provinces, les communautés à la base, et autres bailleurs de fonds.
Date du Comité local d'approbation du projet (CLAP):	15 Septembre 2009

Période du programme (PNUD):	2009-2010
Composante du programme :	Relèvement Communautaire
Titre du projet :	**Stratégie nationale de développement durable du tourisme et programme d'actions prioritaires**
Numéro du projet :	
Durée du projet :	10 mois
Modalité de gestion :	DIM

Budget total (in USD)	
Budget	691 850
Frais généraux de gestion OMT	21 350
Ressources allouées :	
- PNUD :	691 850
- Gouvernement :	Facilitation politique et administrative
- Ressources bailleurs :	
Budget non financé :	- / -

Approuvé au nom du **Gouvernement**

Date : 17 3 2008

SE. Augustin NSANZE

Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale

Approuvé au nom du **PNUD**

Date : 18 09 09

Gustavo GONZALEZ

Directeur Pays

Depuis la signature des Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en août 2000, il y a eu des avancées significatives dans la mise en pratique du processus de paix et de réconciliation enclenchée en 1998 au Burundi. La tenue d'une série d'élections démocratiques au cours de l'année 2005 a joué un rôle des plus déterminants dans l'achèvement de la transition politique. Il ne serait donc pas prématuré d'avancer que le pays est sur les rails de la paix et du développement.

Actuellement, paix et stabilité revenues progressivement, le tourisme au Burundi devrait se relever des ravages de plus d'une décennie de destruction. Face aux insuffisances de nombreux secteurs dans le domaine agricole et industriel, du fait que le pays soit enclavé, tout en recelant un patrimoine exceptionnel avec le Lac Tanganyika, le Gouvernement du Burundi a affirmé sa volonté d'ouvrir le pays et d'assurer un développement durable du tourisme comme instrument efficace d'aménagement du territoire et un moyen de renforcer le secteur privé pour contribuer au programme de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

Le Burundi connaît des problèmes sévères liés à l'accès à la terre. C'est pourquoi il est important d'évoluer vers une économie qui n'est pas seulement dépendante de l'agriculture. Le tourisme est considéré comme un secteur porteur d'opportunités puisqu'il touche pas mal d'autres secteurs comme le transport, les services, l'hébergement, l'artisanat, etc.

Il est prévu que le développement du secteur touristique pourrait avoir un impact catalytique sur le développement socio-économique du pays ainsi que sur le processus de la consolidation de la paix. D'abord, le développement durable du secteur touristique demande un environnement stable, pacifique et sécurisé. Sans paix durable, le secteur ne pourrait jamais être promu. Les touristes et les investisseurs qui arrivent dans le pays devraient se sentir rassurés. C'est pout cette raison qu'un développement du secteur devrait prendre en compte tous les mesures possibles qui contribuent à la consolidation de la paix pour créer une atmosphère sécurisée. Puis, les emplois seront créés dans les secteurs divers; les filières seront renforcées et une image positive du Burundi en dehors du pays contribuera à attirer les investissements au bénéfice de la croissance de l'économie. Puis, un secteur touristique durable demande une gestion des ressources naturelles d'une manière inclusive et participative. Le secteur public, au niveau national et local, ainsi que le secteur privé structuré et à la base ont un rôle à jouer dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale et l'identification des opportunités pour un tourisme durable. Il est attendu que cette collaboration entre des acteurs divers pourrait avoir un impact significatif sur l'établissement de relations de confiance et la consolidation de la paix.

L'engagement du Gouvernement du Burundi se concrétisera à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique nationale en matière de tourisme et ce à travers:

- d'une part, sa capacité de régulation et d'encadrement (établissements de normes pour assurer la compétitivité internationale du tourisme burundais dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité alimentaire, de la responsabilité des opérateurs de tourisme, du développement de la qualité pour lutter contre la concurrence déloyale etc.) ;

- d'autre part, sa capacité de redynamiser le secteur tout entier par :
    - une politique de coordination renforcée avec le secteur de l'artisanat, et les autres administrations et secteurs de l'Etat (intérieur, transport, environnement, culture, jeunesse, sport et loisirs, agriculture, santé publique, etc.) ;
    - une fiscalité appropriée et équitable, pour assurer une optimisation des recettes de l'Etat par une croissance continue du secteur touristique formel ;
    - une politique d'aménagement du territoire avec la création de zones prioritaires de développement touristique, tout en protégeant l'environnement et en permettant l'émergence de petites et micro-entreprises touristiques et hôtelières ;
    - un système d'incitations aux investissements par la création de lignes de crédit spécifiques comme les micro crédits, des défiscalisations, un encadrement bancaire et des aides au crédit et bonifications ;
    - une meilleure analyse du secteur par la mise en place d'un système simplifié de statistiques qui, à terme, pourra conduire à la création d'un compte satellite du tourisme ;
    - une politique d'incitation à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication par le secteur tout entier, car le tourisme pourrait jouer un rôle fondamental de levier pour la mise en place de réseaux internet;
    - une véritable politique de coopération internationale dans le cadre des structures existantes notamment la Communauté Est Africaine (EAC) et le COMESA.

Cette nouvelle politique du tourisme devra être nécessairement soutenue par la communauté internationale. Sans cet appui de départ, on ne saurait envisager un véritable décollage du tourisme burundais.

L'**objectif global** de ce projet est d'élaborer une stratégie nationale et un programme d'actions prioritaires en vue de définir comment le tourisme pourrait devenir un secteur porteur d'opportunités, susceptible de contribuer de manière significative à la revitalisation de son économie et à la consolidation de la paix.

2. Contexte Institutionnel et Justification

Générale :

Bien avant l'éclatement de la crise de 1993, l'activité touristique était encore dans un état embryonnaire. Les autorités politiques du pays ont longtemps placé le tourisme parmi les priorités des gouvernements successifs, mais à cause de la crise, il était difficile pour l'Office National du Tourisme (O.N.T.) d'initier des activités concrètes pour réellement faire avancer ce secteur. Pendant cette période, l'O.N.T. détenait quelques outils promotionnels comme des dépliants, un guide touristique, des posters etc. Il pouvait aussi profiter des événements internationaux tels que les foires internationales.

Mais son action a toujours été, au fil des ans, handicapée par le manque de professionnalisme, ainsi qu'une méthode de travail tenant compte des atouts et contraintes du moment. Par conséquent, l'activité touristique est restée et demeure mal connue non seulement des leaders, mais aussi du simple public burundais. Cette méconnaissance du tourisme par les premiers concernés fait que le public externe au Burundi, constitué par des touristes affluant du monde entier, préfère d'autres destinations de la sous région, tels que la Tanzanie, le Kenya, le Rwanda etc., ceci par manque d'informations nécessaires sur les potentialités touristiques du Burundi.

Depuis septembre 2008, le secteur privé burundais est en train de se réorganiser sous une nouvelle structure dénommée Chambre Fédérale du commerce et d'Industrie du Burundi « CFCIB ». Les statuts actuels de cette structure faîtière prévoient douze chambres sectorielles dont la Chambre Sectorielle de l'Hôtellerie et du Tourisme du Burundi « HTB », la première chambre sectorielle officiellement constituée et agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/665. Il s'agit d'une Chambre bien organisée et qui fonctionne efficacement.

Malgré les opportunités qui existent pour le développement du secteur touristique au Burundi, il y a des défis pour élaborer une stratégie nationale pour le tourisme qui sont entre autres les suivants :
- le Burundi n'est pas encore fortement intégré dans la Communauté Est Africaine comme le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie-, qui sont membres, et ont déjà un secteur du tourisme très développé. Cela met l'industrie touristique du Burundi en désavantage par rapport à ses concurrents régionaux en termes de garantie de la qualité des produits et services, la valeur de l'argent et un environnement sain pour l'esprit d'entreprise. Il est important pour le Burundi d'identifier les stratégies pour développer une compétitivité vis-à-vis de ces autres pays.
- les infrastructures pour le tourisme sont toujours faibles, comme la télécommunication, l'hébergement, le transport. Toutefois, il est attendu que le Burundi soit un pays avec de bonnes connections de télécommunication,et d'ici peu avec les investissements des différentes entreprises dans ce domaine.

<u>Statistique</u>

Le tourisme est devenu un secteur très important pour la promotion du développement socio-économique en raison de sa capacité à générer des revenues et à créer des emplois. Toutefois, le tourisme est aussi une industrie multisectorielle avec de nombreux intervenants, et comme une demande d'approvisionnement des industries, il a toujours été difficile d'évaluer l'impact économique réel du tourisme sur l'économie nationale.

Dans le but d'acquérir une compréhension du comportement des touristes et des modes de consommation, il est nécessaire de mettre en place une méthode de compilation et d'évaluation des statistiques touristiques exacte, efficace et rapide. Les statistiques touristiques jouent un rôle clé dans la détermination de la politique et la planification à travers l'identification des meilleurs produits touristiques ; le marketing et la promotion des marchés potentiels ; évaluer la durabilité environnementale et socioculturelle des

interventions; la qualité des services touristiques ; la prévision des arrivées de touristes et leur préférences ; et pour renforcer l'impact économique du tourisme. Un système amélioré pour mesurer des statistiques du tourisme, en liaison avec une série de données économiques issue de la comptabilité nationale et de la banque centrale, peuvent être extrêmement utiles pour mettre au point un compte satellite du tourisme (CST), qui permettra de déterminer exactement l'impact économique du tourisme au Burundi.

Presque tous les pays à travers le monde tiennent une comptabilité nationale à partir de laquelle les principaux agrégats économiques sont mesurés / estimés, comme par exemple, le produit intérieur brut (PIB), la valeur ajoutée ainsi que la consommation intermédiaire par les différentes industries etc. Toutefois, cette agrégation n'a pas été possible pour le secteur touristique au sein de la comptabilité nationale. La notion de comptes satellites du tourisme (CST) a été mise en avant pour remédier à ce manque de données économiques sur le tourisme. Dans un CST, la demande et la consommation du tourisme, une norme de mesure des dépenses des visiteurs, est identifiée et associée à des industries qui les servent ; les valeurs ajoutées découlant des dépenses pour les différentes industries qui desservent les visiteurs peuvent ensuite être rassemblées et ajoutées ensemble pour établir la valeur ajoutée du tourisme. Cela constitue ensuite un précieux instrument de lobbying pour l'industrie, permettant de renforcer les liens entre les différents sous-secteurs du tourisme et d'identifier les pertes.

Elaboration d'une loi cadre et d'un cadre réglementaire.

Actuellement, le Burundi est en train de mettre en place des lois diverses comme le code d'investissement et la loi sur la concurrence. Ce travail devrait être complété par d'autres actions spécifiques pour le secteur touristique. Il s'agit d'abord de l'élaboration d'une réglementation spécifique pour un développement harmonieux du secteur et puis d'un établissement d'une loi-cadre du tourisme, instrument politique marquant la volonté du pays de réussir son décollage touristique.

D'abord, la réglementation de ce secteur se justifie par l'absence des textes clairs et actualisés régissant ce métier pourtant totalement libéralisé à travers les engagements du Burundi à l'OMC dans le cadre du commerce des services. Cette réglementation viendrait donc corriger ou pallier à des éventuelles dérapages qui peuvent survenir en insistant sur des mesures prudentielles eu égard à un secteur embryonnaire, prometteur et totalement libéralisé. Cette réglementation pourrait entre autres analyser les normes et conditions indispensables pour exploitation de chaque type d'activité touristique, revisiter les critères de classification des établissements touristiques reconnus par l'EAC quitte à contribuer à son adaptation aux réalités du pays, sa traduction en français, sa vulgarisation et sa mise en œuvre. La formation des inspecteurs, la mise en place d'un organe de régulation, de classification et de contrôle de qualité des services touristiques constitueraient un grand pas pour ce secteur.

La deuxième action urgente est l'élaboration d'une loi-cadre qui serait proposée en concertation avec les organismes représentatifs du secteur privé. Elle devrait définir les

principaux éléments de la politique du tourisme avec la création d'instruments de concertation et de partenariat entre le secteur privé et le secteur public :

- renforcement des capacités du Ministère en charge du tourisme et de l'Office National du Tourisme du Burundi pour que ces derniers soient plus proches des professionnels du tourisme ;
- réaménagement de la fiscalité du tourisme pour qu'elle soit plus équitable et plus efficace ;
- mise en place des partenariats régionaux et internationaux
- création d'un instrument de coordination entre le Gouvernement et le secteur privé pour le tourisme après le Décret mettant sur pied **un cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur Public - secteur Privé signé en juin 2008.**

<u>Projet pilotes</u>

Il est important pour le Burundi de mettre en valeur les sites touristiques qui attirent des visiteurs. Le tourisme d'éco-tourisme et le tourisme communautaire offrent deux opportunités sous-exploitées, surtout en vue des atouts du pays. D'abord le Burundi est la terre des tambours sacrés y compris un héritage culturel significatif. Puis, le pays possède de multiples richesses naturelles comme les lacs et les forets. En plus sa faune, surtout les oiseaux, et sa flore sont importants pour le développement d'éco tourisme.

Dans ce contexte deux sites ont été identifiés pour être aménagés pour les touristes. Il s'agit de l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la mise en marche d'un projet pilote d'écotourisme dans le parc national de la Ruvubu et l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la mise sur pied d'un projet pilote de tourisme communautaire avec les tambourinaires du site historique de Gishora – Gitega.

En plus, trois sites ont été identifiés pour être réhabilités afin qu'ils puissent être ouverts au public dans les meilleurs délais.

1. Aménagement d'un terrain de camping dans le Parc National de la Ruvubu. Le choix de ce parc a été guidé par le souci d'exploiter les potentialités touristiques qui s'y trouvent et en même temps de conserver la nature. L'aménagement des terrains pour le camping créera des infrastructures d'accueil et attirera des touristes potentiels. Cela permettra aux intervenants dans le développement du secteur touristique de créer de nouvelles destinations. C'est aussi un parc qui s'étend sur quatre provinces et huit communes du Burundi. Il est facile d'élaborer des circuits touristiques intégrés à partir de ce parc entre le Burundi et la Tanzanie.
2. Monument du Traité de Kiganda (MURAMVYA) - Le choix de ce site est motivé par la volonté d'ouvrir cette région du centre du pays aux touristes qui veulent connaître l'histoire du Burundi. Ce site est un monument qui commémore le Traité du 06/6/1903 entre le Roi MWEZI GISABO (Roi du Burundi) et le Capitaine VON BERLING représentant l'Empire Allemand de l'Empereur Guillaume II. Ce Traité consacre et officialise la soumission du Royaume du Burundi à l'Empire Allemand.

3. Aménagement du terrain de camping à Munini – (BURURI) - La province de Bururi regorge pas mal de potentialités touristiques malheureusement non encore exploitées jusqu'aujourd'hui. C'est dans ce cadre qu'on a identifié le site de Munini en vue d'ouvrir cette région aux touristes tant nationaux qu'étrangers. Le site de Munini est un site où il y a des eaux thermales qui possèdent des caractéristiques thérapeutiques. Son exploitation s'avère indispensable aussi bien pour les populations environnantes que pour les visiteurs de cet endroit.

Promouvoir le tourisme au Burundi

Pour transformer l'image du Burundi, il faut développer les matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi qui devraient être diffusés aussi largement que possible.

3. Approche, Objectif, Produits Spécifiques, Activités, et Bénéficiaires du projet

Le projet sera doté d'un certain nombre d'experts internationaux et d'une équipe nationale qui auront pour mission de concevoir la relance du tourisme au Burundi à travers une stratégie nationale de développement durable du tourisme et un programme d'actions prioritaires. Le projet sera mis en œuvre à partir d'une consultation sectorielle dans tout le pays en tenant compte du renforcement des capacités institutionnelles – bonne gouvernance - et du partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour amener l'ensemble des partenaires et des bailleurs de fonds à un accord sur ces initiatives. En plus, trois voyages d'étude seront organisés pour que les autorités nationales (public et privé) puissent s'imprégner des bonnes pratiques notamment au sein de l'EAC. L'adoption d'une loi-cadre sur le tourisme et d'un cadre réglementaire serait considérée comme l'instrument de cadrage de cette relance. Elle marquerait plus encore la volonté du Gouvernement de mettre en place dans les meilleurs délais les mesures d'accompagnement fiscal et réglementaire, les incitations et le financement des actions prioritaires. La consultation sectorielle permettra de mobiliser les autorités locales et nationales et les professionnels du secteur et des domaines afférents à travers des ateliers, des réunions et un séminaire national. Les solutions les plus pragmatiques que chacun veut voir apporter sur la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance feront l'objet de cette consultation.

L'élaboration de la stratégie nationale de développement durable du tourisme doit se consacrer d'une part au diagnostic de la situation actuelle, et d'autre part, à l'identification des souhaits et exigences des marchés que le tourisme burundais peut cibler. L'ensemble de l'étude est ainsi structuré par ce couple fondamental. La phase de diagnostic est effectuée par l'équipe d'experts internationaux et nationaux. La méthodologie d'intervention sera proposée par l'équipe d'experts mais devrait se baser sur une approche participative qui permet à toutes les parties prenantes de contribuer au processus le plus efficace que possible. La première grande étape de ce travail consistera à compléter un diagnostic général et détaillé de la situation touristique burundaise et de ses potentialités (analyse Forces, Faiblesse, Opportunité, Menaces), puis à fournir une meilleure connaissance des marchés touristiques concernés.

Le projet vise la mise en exergue des capacités nationales pour profiter de l'expertise disponible sur place. Dans le cas ou des consultants internationaux seraient recrutés pour la mise en œuvre des activités, il est souhaitable que leurs expertises soient transférées aux capacités nationales en vue de leur renforcement. Une préférence sera accordée à l'expertise de la sous-région ou d'autres pays du Sud pour promouvoir la Coopération Sud-Sud.

L'**effet** recherché par le présent projet est que le secteur du tourisme soit un levier de croissance économique pour le pays et un secteur clef pour la consolidation de la paix.

L'objectif principal du projet est d'élaborer une stratégie nationale de développement durable du tourisme et un programme d'actions prioritaires en vue de contribuer de manière significative à l'économie du pays et à la consolidation de la paix.

Les produits spécifiques attendus et **l*es activités planifiées*** sont :
(i) L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie - Ca sera atteint à travers les activités ci-après:

- Activité 1– préparation d'un cadre logique de la stratégie et du cheminement de l'étude.
- Activité 2 – réalisation d'un diagnostic opérationnel du secteur touristique.
    - Identifier les zones de développement du tourisme (ZDT) où le tourisme pourrait devenir le secteur économique favorable;
    - Proposer un plan d'aménagement des zones touristiques
    - Evaluer les besoins en matière d'infrastructures nationales dont le secteur du tourisme a besoin pour garantir le succès du développement;
    - Evaluer l'impact environnemental et social du développement du tourisme et de l'ensemble de la qualité de l'environnement des destinations touristiques dans le pays.
    - Organiser trois voyages d'étude pour que les autorités nationales (public et privé) puissent s'imprégner des bonnes pratiques notamment au sein de l'EAC.
- Activité 3 – définition de la stratégie la plus appropriée « produits-marchés » pour le développement du secteur.
    - Examiner les objectifs de la stratégie de marketing et de faire des recommandations;
    - Identifier les marchés cibles aux visiteurs en provenance de pays voisins et le marché intérieur;
    - Elaborer des plans de marketing pour ces marchés;
    - La consolidation des liens avec d'autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est à mettre au point des activités de marketing;
    - Donner des avis sur une politique de prix à appliquer par les entreprises opérant dans le tourisme burundais afin de veiller à ce que le Burundi soit compétitif dans la région;
    - Formuler à long terme des plans de marketing , le détail des plans à court terme y compris la promotion de programmes de toutes les ressources

disponibles ; décrire explicitement les tactiques et techniques qui doivent être employés dans la mise en œuvre;
    - Développer des stratégies visant à améliorer la perception du Burundi en tant que destination touristique et de renforcer son image de pays sûr à visiter et
    - Développer une destination touristique Burundaise, y compris la création de la personnalité de marque et un logo
- Activité 4 – Elaboration d'un plan d'actions prioritaires et un document de projet pour une période de 3 ans pour sa mise en œuvre :
    - Fournir des développeurs et des gestionnaires du tourisme avec un document d'orientation qui recommandera les meilleurs cours de l'action au Burundi pour atteindre les objectifs de développement du tourisme sur une période de 10 ans;
    - Couvrir tous les aspects qui auront une influence sur le développement du secteur au cours des 10 prochaines années
    - Assurer un développement bien équilibré et contrôlé du tourisme dans le pays;
    - Organiser un séminaire national pour la validation de la stratégie nationale et le plan d'action.
- Activité 5 – Mettre en place un système de statistiques
    - Examiner la capacité actuelle de l' ISTEEBU de recueillir et de rassembler des statistiques sur le tourisme et d'entreprendre des études de marché.
    - Revoir le système actuel d'information sur le tourisme et d'identifier ses besoins.
    - Evaluer la portée et la précision des informations touristiques actuellement accessibles par le biais de l'informatisation. Cela inclut les informations disponibles sur les hôtels et hébergements, les restaurants, les sites touristiques, les musées, etc ainsi que les agences de voyage.
    - Concevoir et améliorer les méthodes et procédures de collecte et de mise à jour des statistiques et des données sur une base continue et de faire des recommandations pour le développement possible d'un compte satellite du tourisme (CST) de l'OMT.
    - Identifier de nouvelles sources de données et faire des recommandations sur le développement de la banque de données informatisée
    - Préparer un système global d'information au sein de l'ISTEEBU, couvrant tous les aspects du secteur du tourisme et de l'intégration des normes et des procédures statistiques de l'OMT
- Activité 6 – Organiser 5 séminaires de développement des compétences en tourisme :
    - 1. Ecotourisme, tourisme solidaire et communautaire au Burundi: objectifs, moyens, marchés et acteurs
        - Type de personnes à former: cadres de l'administration locale, responsables locaux ONG et agences de voyages, cadres de l'Office national de tourisme, fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, cadres du Ministère en charge de la coopération, représentants des associations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie.

- 2. Comment vendre le tourisme sur les marchés extérieurs: l'incontournable Internet, efficacité et meilleur coût
    - Type de personnes à former: cadres de l'Office national du tourisme du Burundi, agences de voyage et hôteliers, cadres de l'organisme en charge du développement des TIC - technologies de l'information et de la communication au Burundi, représentants des associations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie.
- 3. Former et se former: développement des compétences et bonnes pratiques pour une industrie émergente
    - Type de personnes à former: cadres de l'Office national du tourisme, cadres spécialisés du Ministère chargé de la formation professionnelle, hôteliers et agences de voyages, représentants des associations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie.
- 4. Tourisme et artisanat: apprendre à travailler en synergie
    - Types de personnes à former: Office national du tourisme, cadres spécialisés du Ministère chargé de l'artisanat, du Ministère chargé du tourisme, ONG et associations représentatives des professionnels de l'artisanat et du tourisme.
- 5. Tourisme et investissements: comment rendre efficaces les partenariats public-privé, l'aide publique internationale et les investissements directs étrangers
    - Types de personnes à former: cadres de l'Office national du tourisme, cadres spécialisés du Ministère en charge des investissements, de la coopération internationale, représentants des associations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie.

(ii) L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur; - Ca sera atteint à travers les activités ci-après :

- Activité 7 – Préparation d'un avant – projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi
    - Examiner toutes les lois et réglementations qui affectent le secteur du tourisme et son développement;
    - Faire en sorte que les normes de qualité dans le secteur du tourisme soient maintenues;
    - Organiser une série d'ateliers au niveau des provinces, avec les acteurs du tourisme, afin de déterminer les principales contraintes d'ordre juridique, de planification, de développement et d'exploitation des services touristiques au Burundi;
    - Rédiger une loi sur le tourisme qui irait de pair avec la gestion des ressources naturelles et la protection pour le développement durable ; faciliter la participation du secteur privé et des communautés locales dans le développement du tourisme. Ces activités reflètent les responsabilités et les rôles des différents organismes gouvernementaux concernés; d'assurer les droits des touristes internationaux/locaux; et garantir les droits des entreprises, des tour-opérateurs et tous les autres acteurs concernés en matière de tourisme.

    - Présenter le projet de loi sur le tourisme à toutes les parties prenantes à travers l'organisation d'un atelier national pour validation avant de le soumettre au gouvernement;
    - Donner des conseils sur la mise en place d'un système de classification des entreprises de tourisme
    - Donner des avis sur d'autres règlements nécessaires pour stimuler l'industrie du tourisme.
- Activité 8 – Préparation d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur, surtout dans le contexte de l' EAC
    - Elaboration d'une réglementation spécifique du secteur
    - Organisation de deux ateliers :
        - 1) pour lecture et propositions d'améliorations et
        - 2) pour validation du texte final
    - Traduction en français et vulgarisation des critères EAC de classification des hôtels, des restaurants et autres services

(iii) Mise en place de cinq projets pilotes ; - Ca sera atteint à travers les activités ci-après:

- Activité 9.1 – Elaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche des projets pilotes d'écotourisme (le parc national de la Ruvubu) et de tourisme communautaire (le site historique des tambourinaires de Gishora – Gitega)
    - Assurer que le développement est contrôlé et respecte les lignes directrices nationales;
    - Identifier les opportunités d'investissement;
    - Évaluer et décrire les besoins d'infrastructures pour la région;
    - Faire des recommandations sur la conception, les matériaux à utiliser dans le développement et l'aménagement;
    - La production de modèles conceptuels de développement réalistes pour la région, et
    - L'estimation des coûts de développement de la région
- Activité 9.2 – Aménagement de deux terrains de camping (le Parc National de la Ruvubu – et le site de Munini – BURURI) et du Monument du Traité de Kiganda – MURAMVYA

(iv) Production de matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi. - Ca sera atteint à travers les activités ci-après :

- Activité 10 – Production de matériels promotionnels (i.e. une brochure et un film, des cartes postales, production d'une carte touristique du Burundi.)
    - La mise à jour du site web de l'ONT pour le rendre plus attrayant et dynamique
    - Faire en sorte que les communautés locales comprennent bien comment elles peuvent soutenir le tourisme (mais aussi les dangers à éviter) et les possibilités qui s'offrent à eux;
    - Faire en sorte que le «tourisme culturel» soit inculqué dès le plus jeune âge en instaurant des programmes de sensibilisation sur le tourisme dans les écoles;

- Informer les autres ministères, le personnel diplomatique et de certaines agences de tourisme, afin qu'ils comprennent leurs responsabilités vis-à-vis du secteur du tourisme, et
- Sensibiliser les personnes qui ont un contact direct avec les touristes c'est-à-dire la police, l'immigration, les douaniers, les chauffeurs de taxi, de vente au détail, etc .... ,à propos de leur attitude à adopter vis-à-vis des touristes.

Tous les produits développés sous ce projet devraient être fourni en français.

Les bénéficiaires du projet seront les suivants:
• **Le gouvernement**, qui pourra atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix ; le développement du secteur du tourisme identifié comme un secteur prioritaire ; la création d'emplois; le développement de la capacité des ressources humaines au Burundi ; et de rétablir l'image du Burundi comme une destination sûre à visiter et un pays propice aux investissements;
• **Le secteur du tourisme**, qui bénéficiera d'un plan bien structuré pour guider le développement du secteur ; un meilleur environnement et de conditions d'exploitation et d'investissement ; une main-d'œuvre bien formée et de la disponibilité de la formation et de l'enseignement ; et la place du secteur touristique dans le pays grâce à une plus grande prise de conscience de ses effets bénéfiques potentiels;
• **Les demandeurs d'emploi**, en particulier ceux issus de milieux défavorisés, désireux de poursuivre une carrière dans l'industrie du tourisme;
• **Les communautés locales**, qui seront aidées dans la création et la gestion des activités liées au tourisme ainsi qu'à la fourniture des biens et des services aux entreprises touristiques ,créant ainsi les revenus et les emplois;
• **L'environnement naturel** qui bénéficiera d'une plus grande protection et de conservation par le développement du tourisme durable.

4. Stratégie de Partenariat et de Collaboration

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le PNUD qui s'inscrit dans le Cadre de l'UNDAF (*United Nations Development Assistance* Framework). Le Projet sera mis en œuvre par le PNUD sous l'autorité du Ministère ayant le tourisme dans ses attributions avec la participation des institutions publiques et privées spécialisées. Certaines activités spécifiques seront exécutées par l'OMT conformément à la Lettre d' Accord entre les deux organisations.

Le projet vise à impliquer tous les ministères qui ont un rôle à jouer dans le développement du tourisme durable au Burundi, en particulier le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ; le Ministère de l'eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme; le Ministère du Plan et de la Reconstruction; le Ministère de la Décentralisation et du Développement Communal ; le Ministère des Finances et le Ministère de Sécurité Publique.

Bailleurs : Mise à disposition des fonds ; conseils politiques et thématiques ; facilitation politique de la mise en œuvre du projet.

Les partenaires suivants ont un rôle important dans le projet :

- La Chambre Sectorielle de l'hôtellerie et du tourisme. Les partenariats publics – privés seront encouragés comme un mécanisme important de mise en œuvre des activités.
- L'ISTEEBU – Le projet prévoit une activité de mise en place d'un système de statistiques.
- L'INECN – Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature qui est responsable des parcs nationaux .
- Les autorités provinciales.
- Les communautés à la base

II. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1. Financement

- Le projet sera financé partiellement par un budget préliminaire (*seed funds)* par le PNUD. Les autres bailleurs de fonds seront invités à contribuer à travers des accords de partage des coûts.
- Le PNUD va mettre à la disposition pour la période du projet les équipements comme les ordinateurs et une photocopieuse en utilisant les équipements des projets qui ont été clôturés récemment. Les équipements resteront la propriété du PNUD au moment de la clôture du projet.
- Pour les déplacements sur le terrain, des voitures avec chauffeurs seront loués sur le budget du projet.
- Le Gouvernement mettra des bureaux à la disposition des consultants recrutés.
- Le frais d'exécution pour des activités mise en œuvre par l'OMT sera à concurrence de 7% du coût.

2. Gestion du Projet

Le projet sera mis en place et géré par le PNUD sous la modalité DIM. Afin d'assurer la gestion des activités et la gestion financière, un Gestionnaire de projet et un Assistant administratif **et** financier seront recrutés. Le Gestionnaire, avec l'appui et en collaboration étroite avec le CTP, élaborera et mettra à jour le plan de travail budgétisé du projet et organisera l'ensemble des activités du projet.

Le PNUD est responsable de la gestion de tous les aspects financiers. Le Gestionnaire de projet et l'Assistant administratif et financier seront basés dans les bureaux qui seront fournis par le Gouvernement et travailleront en étroite collaboration avec le Directeur National du projet qui est nommé par le Gouvernement et le Conseiller Technique Principal (CTP).

Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre suivant :

Le Ministère de tutelle:
- Le projet sera réalisé sous la tutelle institutionnelle du Ministère ayant le tourisme dans ses attributions en coordination étroite avec l'agence d'exécution du projet - le PNUD- qui seront responsables pour la mise en œuvre du projet auprès du Comité Technique de Suivi. Dans ce cadre, un Directeur du projet sera désigné par le Ministère, pour assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet. Le Directeur du projet sera co-responsable, avec le PNUD, de la supervision générale et la coordination du projet. .
- Le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions co-préside le Comité de Pilotage au niveau du Ministre et le Comité Technique de Suivi est co-présidé par le Directeur National.
- Le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions joue le rôle de régulateur en termes de création d'un environnement institutionnel, légal et favorable à la promotion du tourisme. Il se porte garant de la contribution du gouvernement au projet, de la fourniture des intrants et du respect des engagements du gouvernement.

***Agence Partenaire Nations Unies*.** Le projet sera exécuté par le PNUD, qui a la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques, administratifs et financiers du projet, conformément aux règles et procédures de modalité d'exécution directe (DEX) du PNUD. Le PNUD sera responsable pour la gestion des fonds alloués au projet, ainsi que pour toute transaction financière. Le PNUD a signé une Lettre d'Accord avec l'OMT. Cette lettre spécifie l'allocation des rôles et responsabilités. Le Cadre des Résultats à la page 20 montre la division pour chaque activité.

Le **PNUD** sera responsable de :
- La supervision générale y compris la coordination du projet
- La gestion financière du projet
- Le recrutement du staff/consultants nationaux
- Les achats de biens
- Le Suivi et Evaluation.
- Le renforcement des capacités.
- La facilitation du partenariat public-privé

L'Organisation Mondiale du Tourisme sera responsable du :
- Recrutement des consultants internationaux
- La supervision des résultats produits par des consultants internationaux en termes de qualité et de délai
- L'identification, en collaboration avec des autorités locales, des partenaires qui travaillent ensemble avec les consultants internationaux

Le Comité de pilotage conjoint. Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les plans de travail; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises; (3) et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions et le

Directeur de pays du PNUD. Les décisions sont prises par consensus. Le Comité de Pilotage se rencontre une fois par trimestre.

Le Comité Technique de Suivi. Un comité technique de suivi (CTS) sera établi pour superviser et assurer le suivi du présent projet. Ce comité aura comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre de ce projet, ainsi que l'approbation du plan de travail du projet, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de suivi sera composé du Ministère ayant le tourisme dans ses attributions, le CNCA et l'agence des Nations Unies impliquée dans la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres partenaires / organisations impliqués dans la mise en œuvre du projet tout en veillant à une taille optimale qui permet au comité technique de suivi de fonctionner. Le Comité Technique de Suivi sera co-présidé par le Ministère ayant le tourisme dans ses attributions au niveau du Directeur National responsable pour la mise en œuvre du projet et le PNUD. Il se réunira une fois par mois pour l'orientation générale du projet et servira d'interface entre tous les interlocuteurs et intervenants dans le secteur.

L'Office National du Tourisme **: C'est l'organe** technique au sein du Gouvernement en charge de tourisme. Dans cette capacité il est le répondant technique pour la mise en œuvre des activités prévues sous ce projet.

3. Suivi et Evaluation

Le Projet fera l'objet d'un suivi régulier à travers les réunions hebdomadaires de la cellule de gestion et les réunions mensuelles du Comité Technique de Suivi pour faire l'état d'avancement des activités. Tous les mois, lors des réunions régulières du CTS, la cellule de gestion présentera des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers aux membres du Comité qui les adopteront. En plus le Comité de Pilotage se rencontre une fois par trimestre.

Le Gestionnaire du projet produira des rapports financiers réguliers conformément aux procédures du PNUD ainsi qu'aux accords de Partage des Coûts avec les bailleurs. Pour chaque trimestre un plan de travail sera élaboré.

A la fin du projet, un rapport final d'exécution axée sur les résultats sera élaboré par la cellule de gestion du projet et soumis à l'appréciation des bailleurs. Une réunion d'information multipartite sera organisée à la fin du projet pour tirer les leçons apprises.

Le projet fera également l'objet d'un audit annuel conformément aux procédures du PNUD.

4. Risques

Risque financier.

Le projet d'élaboration d'une stratégie de développement durable du tourisme et programme d'actions prioritaires sera financé par le PNUD (*seed money*). Les donateurs seront invités à jouer le rôle de partenaire financier pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable du tourisme ; mais il y a risque que l'objectif de la mobilisation des ressources n'aboutisse.

Afin d'empêcher l'occurrence d'un tel scénario, une attention particulière devra être accordée au bon déroulement du processus de communication entre le projet et les bailleurs de fonds en matière de besoins financiers.

Risque politique.

La mise en œuvre de ce projet se déroulera pendant la période cruciale de campagne électorale. Il y a risque que l'assiduité dans la coordination des activités se réduise surtout pour un dossier tellement nouveau comme le tourisme. L'attention des partenaires aussi bien publics que privés risque d'être détournée par cette campagne.

Afin de prévenir ce risque, il faudrait, pendant la mise en œuvre, établir un lien fort entre le tourisme, la pacification et le relèvement communautaire pour bien contextualiser ce dossier.

Risque de coordination

Ce projet est caractérisé pas une grande diversité de partenaires multidisciplinaires. De ce fait, il y a risque que le projet soit très complexe pendant le processus de coordination, d'exécution et de respect du calendrier.

Afin de réduire ce risque, le Ministère de tutelle va faire le maximum pour créer un environnement propice avec une coordination et facilitation efficace.

Risque environnemental

Un développement durable du secteur touristique au Burundi demande une vision forte par rapport à la prise en compte des questions démographiques et environnementales pendant la mise en œuvre de la stratégie. Les liens sont tellement forts qu'ils pourraient avoir un impact néfaste sur un développement durable du secteur.

Afin de limiter ce risque, il faut mettre en exergue dans le contexte de l'élaboration de la stratégie national les critères environnementaux bien formulés et bien diffusés.

III. Contexte légal

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de Programmation dans le cadre politique défini par le Conseil d'Administration.

Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Burundi et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 20 Novembre 1975.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentation des coûts dus à l'inflation.
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

Les politiques et procédures du PNUD établies par le Système des Nations Unies seront appliquées pour le recrutement du personnel technique d'appui administratif qu'exigera l'exécution du Projet. La rémunération de ce personnel sera déterminée conformément aux politiques et procédures du PNUD

III. CADRE DES RESULTATS ET BUDGET

1. Cadre des Résultats

Résultat escompté :
Le secteur de tourisme est un levier de croissance socio-économique pour le pays et un secteur clef pour la consolidation de la paix.

Indicateur d'effet, y inclus les activités de base et la cible :

→ Une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans et un programme d'actions prioritaires développé.

i) L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie

- Activité 1 – Préparation d'un cadre logique de la stratégie et du cheminement de l'étude
- Activité 2 – Réalisation d'un diagnostic opérationnel du secteur touristique
- Activité 3 – Définition de la stratégie la plus appropriée « produits-marchés » pour le développement du secteur
- Activité 4 – Elaboration d'un plan d'actions prioritaires et un document de projet pour une période de 3 ans pour sa mise en œuvre
- Activité 5 – Mettre en place un système de statistiques
- Activité 6 – Organiser 5 séminaires de renforcement de capacités nationales (public et privé) en tourisme

(ii) L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur

- Activité 7 – Préparation d'un avant – projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi
- Activité 8 – Préparation d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur, surtout dans le contexte de l' EAC

(iii) Mise en place de cinq projets pilotes

- Activité 9.1 – Elaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche des projets pilotes d'écotourisme (le parc national de la Ruvubu) et de tourisme communautaire (du site historique des tambourinaires de Gishora – Gitega)
- Activité 9.2 – Aménagement de deux terrains de camping (le Parc National de la Ruvubu –et le site de Munini – BURURI) et du Monument du Traité de Kiganda – MURAMVYA

(iv) Production de matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi.

- Activité 10 – Production de matériels promotionnels

Stratégie de partenariat : Le projet sera exécuté par le PNUD et l'OMT sous la modalité DEX (exécution directe) , en étroite collaboration avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. La Chambre Sectorielle de l'hôtellerie et du tourisme jouera un rôle clef aussi. Les partenariats publics – privés seront considérés comme un mécanisme important de mise en œuvre des activités. D'autres partenaires seront l'Office National de Tourisme, le secteur privé, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, l'ISTEEBU, l'INECN, les autorités provinciales, les communautés à la base, ainsi que d' autres bailleurs de fonds **.**

Titre du projet : **Stratégie nationale de développement durable du tourisme ('Plan Directeur') et programme d'actions prioritaires**			
Produits prévus	**Indicateurs**	**Activités prévues**	
0. La cellule de gestion du projet est mise en place et fonctionnelle	0.1 Gestionnaire et assistant recrutés. 0.2 Locaux de travail et équipement fournis. 0.3 Gestion quotidienne assurée. 0.4 Rapports produits dans les délais requis. 0.5 Plan de Travail Annuel (AWP) et budget approuvés	0.1 Recrutement du Gestionnaire de projet (*project officer)* et un assistant. 0.2 Recrutement du CTP 0.3 Mettre en place des équipements nécessaires 0.4 Gestion quotidienne du projet, y compris le plan de travail annuel (AWP) et budget 0.5 Production des rapports d'activités et financiers.	PNUD OMT PNUD PNUD+ OMT PNUD
Produits prévus	**Indicateurs**	**Activités prévues**	
1. L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie;	1.1 Méthodologie pour la réalisation de l'étude validée, 1.2 Un rapport de diagnostic élaboré et validé, 1.3 Les orientations stratégiques définies et validées 1.4 Le plan d'actions prioritaires et un document de projet élaboré et validé 1.5 Mise en place d'un système de statistiques du tourisme 1.6 Nombre et qualités des personnes formées dans les 5 séminaires	1.1 Préparation d'un cadre logique de la stratégie et du cheminement de l'étude 1.2 Réalisation d'un diagnostic opérationnel du secteur touristique - Identifier les zones de développement du tourisme (ZDT) où le tourisme pourrait devenir un secteur économique favorable; - Proposer un plan d'aménagement des zones touristiques - Evaluer ses besoins en matière d'infrastructure nationale dont le secteur du tourisme a besoin pour garantir le succès du développement; - Evaluation l'impacts environnemental et social du développement du tourisme et de l'ensemble de la qualité de l'environnement des destinations touristiques dans le pays. - Organiser 3 voyages d'étude pour prendre connaissance de bonne pratique et apprendre les leçons apprises d'autres pays dans l'EAC pour l'élaboration d'une stratégie nationale. 1.3 La définition de la stratégie la plus appropriée « produits-marchés » pour le développement du secteur - Examiner les objectifs de la stratégie de marketing et faire des	OMT OMT OMT OMT OMT PNUD OMT OMT

		recommandations;	
		- Identifier les marchés cibles aux visiteurs en provenance de pays voisins et le marché intérieur;	OMT
		- L'élaboration des plans de marketing pour ces marchés;	OMT
		- La consolidation des liens avec d'autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est en vue de mettre au point des activités de marketing;	OMT
		- Donner des avis sur une politique de prix à appliquer par les entreprises opérant dans le tourisme burundais afin de veiller à ce que le Burundi soit compétitif dans la région;	OMT
		- Formuler à long terme des plans de marketing ainsi que le détail des plans à court terme y compris la promotion de programmes de toutes les ressources disponibles ; et explicitement décrire les tactiques et techniques qui doivent être employés dans la mise en oeuvre;	OMT
		- Développer des stratégies visant à améliorer la perception du Burundi en tant que destination touristique et renforcer son image de pays sûr à visiter et	OMT
		- Le développement d'une destination touristique Burundais, y compris la création de la personnalité de marque et un logo	OMT
		1.4 Elaboration d'un plan d'actions prioritaires et un document de projet pour une période de 3 ans pour sa mise en œuvre	
		- Fournir des développeurs et des gestionnaires du tourisme avec un document d'orientation qui recommandera les meilleurs cours de l'action au Burundi pour atteindre les objectifs de développement du tourisme sur une période de 10 ans;	OMT
		- Couvrir tous les aspects qui auront une influence sur le développement du secteur au cours des 10 prochaines années	OMT
		- Assurer un développement bien équilibré et contrôlé du tourisme dans le pays;	OMT
		- La validation de la stratégie nationale et le plan d'action auront lieu au cours d' un atelier national organisé par le Gouvernement, l'Office National du Tourisme et le secteur privé.	OMT
		1.5 Mettre en place un système de statistiques	
		- Examen de la capacité actuelle d'ISTEEBU de recueillir et de rassembler des statistiques sur le tourisme et d'entreprendre des études de marché.	OMT
		- Revoir le système actuel d'information sur le tourisme et d'identifier	

		ses besoins et le développement. - Evaluer la portée et la précision des informations touristiques actuellement accessibles par le biais de l'informatisation. Cela inclut les informations disponibles sur les hôtels et hébergements, les restaurants, les sites touristiques,les musées, etc ainsi que les agences de voyage. - Concevoir et améliorer des méthodes et procédures de collecte et de mise à jour des statistiques et des données sur une base continue et de fournir des recommandations pour le développement possible du compte satellite du tourisme (CST). - Identifier de nouvelles sources de données et faire des recommandations sur le développement de la banque de données informatisée - Préparer un système global d'information au sein de l'ISTEEBU, couvrant tous les aspects du secteur du tourisme et de l'intégration des normes et des procédures statistiques de l'OMT 1.6 Organiser 5 séminaires de renforcement de capacité nationale (public et privé) en tourisme - Ecotourisme, tourisme solidaire et communautaire au Burundi: objectifs, moyens, marchés et acteurs - Comment vendre le tourisme sur les marchés extérieurs: l'incontournable Internet, efficacité et meilleur coût - Former et se former: développement des compétences et bonnes pratiques pour une industrie émergente - Tourisme et artisanat: apprendre à travailler en synergie - Tourisme et investissements: comment rendre efficaces les partenariats public-privé, l'aide publique internationale et les investissements directs étrangers	OMT OMT OMT OMT OMT OMT OMT OMT OMT OMT
2. L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur ;	2.1 Un loi-cadre élaboré et validé 2.2 Un cadre réglementaire élaboré et validé	2.1 Préparation d'un avant – projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi - Examiner toutes les lois et réglementations qui affectent le secteur du tourisme et son développement; - Faire en sorte que les normes de qualité dans le secteur du tourisme soient maintenues; - L'organisation d'une série d'ateliers au niveau de la province, avec les acteurs du tourisme, afin de déterminer les principales contraintes	OMT OMT OMT

		d'ordre juridique, de planification, de développement et d'exploitation de services touristiques au Burundi; - La rédaction d'une loi sur le tourisme qui irait de pair avec la gestion des ressources naturelles et de protection pour le développement durable ; de faciliter la participation du secteur privé et des communautés locales dans le développement du tourisme des activités qui reflètent les responsabilités et les rôles des différents organismes gouvernementaux concernés; d'assurer les droits des touristes internationaux/locaux; et garantir les droits des entreprises, des tour-opérateurs et de tous les autres acteurs concernés en matière de tourisme. - Le projet de loi sur le tourisme devrait être présenté à toutes les parties prenantes à travers l'organisation d'un atelier national pour validation avant de le soumettre au gouvernement; - Donner des conseils sur la mise en place d'un système de classification des entreprises de tourisme et - Donner des avis sur d'autres règlements nécessaires pour stimuler l'industrie du tourisme. 2.2 Préparation d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur, surtout dans le contexte de l' EAC - Elaboration d'une réglementation spécifique du secteur - Organisation de deux ateliers : 1) pour lecture et propositions d'améliorations et 2) pour validation du texte final - Traduction en français et vulgarisation des critères EAC de classification des hôtels, des restaurants et autres services	OMT OMT OMT OMT OMT OMT PNUD
3. Mis en place des cinq projets pilotes ;	3.1 Deux études de faisabilité définies et validées 3.2 Trois sites touristiques réhabilités	3.1 Elaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche des projets pilotes d'écotourisme (le parc national de la Ruvubu) et de tourisme communautaire (du site historique des tambourinaires de Gishora – Gitega) - S'assurer que le développement est contrôlé et respecte les lignes directrices nationales; - Identifier les opportunités d'investissement; - Évaluer et décrire les besoins d'infrastructures pour la région; - Faire des recommandations sur la conception, les matériaux à utiliser	OMT OMT OMT OMT

		dans le développement et l'aménagement; - La production de modèles conceptuels de développement réalistes pour la région, et - Estimation des coûts de développement de la région 3.2 Aménagement de deux terrains de camping (le Parc National de la Ruvubu – et le site de Munini – BURURI) et du Monument du Traité de Kiganda – MURAMVYA	OMT OMT OMT PNUD
4. Production des matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi ;	4.1 Brochure produite 4.2 Film touristique produit 4.3 Posters produits 4.4 Cartes postales produites 4.5 le Site web de l'ONT finalisé, attractif et dynamique 4.6 Carte Touristique du Burundi produit 4.7 Activités promotionnelles entamées	4.1 Production d'une brochure sur le tourisme au Burundi 4.2 Production d'un film sur le tourisme au Burundi 4.3 Production des posters 4.4 Production des cartes postales 4.5 Mettre à jour le site web de l'ONT 4.6 Production d'une carte touristique du Burundi 4.7 Activités promotionnelles - Faire en sorte que les communautés locales comprennent bien comment elles peuvent tirer profit du Tourisme tout en tenant compte des aléas éventuels. - Instaurer des programmes de sensibilisation sur le bien fondé du Tourisme dans les écoles afin que le »Tourisme culturel » soit inculqué dès le plus jeune age. - Informer les autres ministères, le personnel diplomatique et certaines agences de tourisme, afin qu'ils comprennent leurs responsabilités vis-à-vis du secteur du tourisme, et - Sensibiliser les personnes qui ont un contact direct avec les touristes c'est-à-dire la police, l'immigration, les douaniers, les chauffeurs de taxi, de vente au détail, et ainsi de suite à propos de leur attitude vis-à-vis des touristes.	PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD OMT OMT PNUD OMT

2. Budget indicatif

Les lignes budgétaires en vert seront exécutes par l'OMT. Les autres par le PNUD.

Catégorie	Article	Nombre d'unité	Prix unitaire	PNUD (usd)	(usd)	Total (usd)
1. Personnel						
(1) Gestionnaire de projet (*project officer)*	Mois	8	2000	16000		16000
(1) Assistant	Mois	8	1200	9600		9600
sous-total						25600
2. Contrats						
Consultant International (CTP) - Réalisation d'un diagnostic opérationnel global du tourisme burundais - Développement d'un plan d'action et un document de projet pour mettre en œuvre la stratégie	Mois (Frais + DSA)	8	15,000	120000		120000
Consultant International - Mettre en place un système de statistiques	Mois (Frais + DSA)	3	15000	45000		45000
Consultant International - Marketing Expert	Mois (Frais + DSA)	2	15000	30000		30000
Consultant International - Economiste / Expert d'investissement	Mois (Frais + DSA)	1	15000	15000		15000
Consultant International - Physical planificateur / Expert d'infrastructure	Mois (Frais + DSA)	2	15000	30000		30000
Consultant International - Préparation d'un avant – projet de loi cadre pour le développement touristique	Mois (Frais + DSA)	2	15000	30000		30000
Consultant International - Expert d'artisanat	Mois (Frais + DSA)	1	15000	15000		15000
Consultant International - cameraman	Mois (Frais + DSA)	3	13000	39000		39000
- Frais d'impression (brochures, cartes postales, cartes touristiques, posters..)	forfait			45000		45000
Consultant National - Mise à jour le site web de l'ONT	Mois	2	3200	6400		6400
Consultant National - Préparation d'un avant – projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi	Mois	3	3200	9600		9600
Consultant National - En tourisme culturel/patrimonial et éco-tourisme	Mois	4	3200	12800		12800
Consultant National	Mois	3	3200	9600		9600

- Expert statistique						
Contrat pour la traduction des régulations d'EAC	forfait			10000		10000
Contrats pour la réhabilitation d'un site dans le parc de la Ruvubu	forfait					40000
Contrats pour la réhabilitation d'un site à Bururi	forfait					40000
Contrats pour la réhabilitation d'un site à Muramvya	forfait					40000
sous-total						537400
3. Formations / Ateliers						
Atelier de validation de la stratégie nationale	Atelier	1	2500	2500		2500
5 Ateliers de formation	Atelier	5	500	2500		2500
4 Atelier pour l'élaboration de la loi-cadre	Atelier	4	500	2000		2000
4 Atelier pour sensibiliser acteurs locaux sur leur rôle dans le développement du secteur touristique au Burundi	Atelier	4	500	2000		2000
sous-total						9000
4. Transport & Voyage						
9 voyages internationaux pour 7 consultants internationaux	Billet economy	8	2500	20000		20000
1 voyage international pour 1 consultant international (cameraman)	Billet economy	1	2500	2500		2500
Location des voiture pour descendre sur le terrain (y compris carburant et chauffeur)		20	500	20000		20000
DSA pour descendre sur le terrain	jour	100	40	4000		4000
3 Voyages d'étude pour 4 personnes par voyage (5 jours)	Billet economy + DSA	12	2500	30000		30000
sous-total						76500
5. Divers						
2 Abonnement Internet	abonnement	2	1000	2000		2000
Rapport & Publications	forfait			5000		5000
Divers	forfait			15000		15000
sous-total						22000
TOTAL						670500
Fee						
7% frais d'exécution pour OMT						21350
GRAND TOTAL						691850

Plan de Travail :

PRODUITS PREVUS	ACTIVITIES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME				RESPONSABLE	PLANNED BUDGET		
		TRI4 09	TRI1-10	TRI2 10	TRI3-10		fonds	Description du Budget	Montant
Output 0: La cellule de gestion du projet est mise en place et fonctionnelle	Création + fonctionnement de la Cellule de Gestion	X	X	X	X	PNUD	TRAC	71405 –staff nationaux	25600
		X	X	X	X	PNUD	TRAC	74500 – Diverse (Internet, rapport, publications, etc)	22000
		X	X	X	X	PNUD	TRAC	71600 – voyage sur le terrain, DSA + 3 voyages d'etude	54000
		X	X	X		OMT	TRAC	71210 – consultant intern.	120000
			X	X		OMT	TRAC	71600 – 1 voyage intern.	2500
								Subtotal	**224100**
Output 1: L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme ('plan directeur') pour 10 ans y compris un plan d'actions défini pour la mise en œuvre de la stratégie;	Mettre en place système de statistique	X	X			PNUD	TRAC	71400 – consultant national	9600
		X	X			OMT	TRAC	71210 – consultant intern.	45000
		X				OMT	TRAC	71600 – 1 voyage intern	2500
	Formation + séminaire national	X	X	X		PNUD	TRAC	74500 – cout pour organisation des ateliers	5000
			X			OMT	TRAC	71210 – consultant intern.	15000
			X			OMT	TRAC	71600 – 1 voyage intern	2500
	Stratégie nationale	X	X	X		OMT	TRAC	71210 – 2 consultants intern.	30000
		X	X	X		OMT	TRAC	71600 – 2 voyages intern	5000
								Subtotal	**114600**
Output 2 : L'élaboration d'un avant-projet de loi cadre et d'un cadre réglementaire pour un développement harmonieux du secteur	Elaboration d'une loi-cadre	X		X		PNUD	TRAC	71400 – consultant national	9600
		X		X		PNUD	TRAC	74500 – cout pour organisation des ateliers	2000
		X	X			PNUD	TRAC	74500 - traduction	10000
		X		X		OMT	TRAC	71210 – consultant intern.	30000
		X		X		OMT	TRAC	71600 – 2 voyages intern.	5000
								Subtotal	**56600**
Output 3 : Mis en place des cinq projets pilotes	Réhabilitation du site Muyinga	X	X	X		PNUD	TRAC	XXXX - construction	40000
	Réhabilitation du site Bururi	X	X	X		PNUD	TRAC	XXXX - construction	40000

	Réhabilitation du site de Muramvya	X	X	X		PNUD	TRAC	XXXX - construction	40000
	Elaboration de deux études	X	X			PNUD	TRAC	71400 – consultant national	12800
		X	X			OMT	TRAC	71210 – consultant intern.	15000
								Subtotal	**147800**
Output 4 : Production des matériels promotionnels sur le tourisme au Burundi	Production des matériels promotionnels		X	X		PNUD	TRAC	71210 – consultant intern.	39000
			X	X		PNUD	TRAC	71600 – voyage consultant intern	2500
			X	X		PNUD	TRAC	71400 – consultant national	6400
			X	X		PNUD	TRAC	XXXX – Frais d'impression	45000
	Ateliers de sensibilisation		X	X		PNUD	TRAC	74500 – cout pour organisation des ateliers	2000
			X			OMT	TRAC	71210 – consultant intern.	30000
			X			OMT	TRAC	71600 – 1 voyage intern	2500
								Subtotal	**127400**
								Frais OMT 7%	**21350**
								GRAND TOTAL	**691850**

*Les frais pour le consultant international 'Physical planificateur / Expert d'infrastructure' sont mises sous Output 1 (1 mois) et Output 3 (1 mois).

IV. ANNEXE

1. Planification indicative de la Mise en Œuvre

Postes du projet	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
- Gestionnaire de projet										
- Assistant Administratif & Financier										
Postes internationaux										
- Expert en Planification touristique (CTP)										
- Expert en statistiques										
- Expert en Marketing										
- Expert en Economie/Investissements										
- Expert en infrastructures										
- Expert en Législation										
- Expert en Artisanat et Culture										
- Cameraman										
Postes nationaux										
- Expert en Législation										
Expert en tourisme culturel/patrimonial et écotourisme.										
- Expert en statistiques										
- Expert en Site web										

2. Termes de Références pour tous les postes du Projet

POSTE: Gestionnaire de projet (*project officer*)

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Information sur le poste

Titre du Poste:	Gestionnaire de projet
Niveau du Poste :	SB-4
Lieu d'affectation :	Bujumbura
Durée de l'affectation :	8 mois
Entrée en fonction :	Immédiatement
Date limite de dépôt :	

II. Contexte organisationnel

Depuis la signature des Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en août 2000, il y a eu des avancées significatives dans la mise en pratique du processus de paix et de réconciliation enclenchée en 1998 au Burundi. Actuellement, paix et stabilité revenues progressivement, le tourisme au Burundi devrait se relever des ravages de plus d'une décennie de destruction. Face aux insuffisances de nombreux secteurs dans le domaine agricole et industriel, du fait que le pays soit enclavé, tout en recelant un patrimoine exceptionnel avec le Lac Tanganyika, le Gouvernement du Burundi a affirmé sa volonté d'ouvrir le pays et d'assurer un développement durable du tourisme comme instrument efficace d'aménagement du territoire et un moyen de renforcer le secteur privé pour contribuer au programme de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi ; (iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution directe (DEX), et en accord avec les normes et procédures techniques et financières du PNUD. L'Organisation Mondiale du Tourisme, Agence des Nations Unies sera responsable pour la mise œuvre de certaines activités. La durée prévue du projet est de 10 mois et son budget est estimé à 600,000 dollars.

III. Fonctions

Sous la coordination et supervision directe du Directeur national et en étroite collaboration avec le Conseiller

Technique de Projet (CTP) de projet, le **Gestionnaire de projet** assume les responsabilités et fonctions suivantes :

1. Assurer la coordination programmatique, administrative et financière du projet
2. Préparer les plans de travail détaillés pour l'exécution du projet;
3. Élaborer des indicateurs de performance et un système de suivi / évaluation pour évaluer régulièrement le progrès des activités et documenter le projet par un matériel pertinent pour assurer sa visibilité;
4. Coordonner quotidiennement la mise en œuvre des activités du projet;
5. Contribuer techniquement à la mise en œuvre des activités du projet;
6. Conseiller et guider le personnel du projet dans le cadre de la mise en œuvre;
7. Coordonner et organiser les visites de terrain (personnel et partenaires) dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du projet
8. Préparer les rapports narratifs et financiers et leur présentation au Comité de Pilotage conjoint ;
9. Contribuer au développement de réseau avec les autres partenaires ayant un intérêt dans le domaine d'intervention du projet;
10. Organiser et faciliter les activités d'évaluation du projet, y compris la préparation des termes de référence si nécessaire;
11. Suivre régulièrement l'impact du projet sur la consolidation de la paix
12. Préparer le rapport final du projet, ainsi que des bonnes pratiques dans le domaine d'intervention du projet et faire des propositions pour assurer la continuation des actions initiées par le projet;
13. Préparer la clôture financière et technique du projet.

IV. Impact des résultats

Les résultats auront un impact sur l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable du tourisme y compris un programme d'action prioritaire pour construire un Burundi réconcilié et en paix.

V. Compétences

Leadership : Aptitude à créer l'adhésion de plusieurs acteurs sur les objectifs du programme ;

Planification et organisation : Faire preuve d'une capacité de conception, d'organisation et de planification des activités prévues par le programme dans le domaine du tourisme durable ;

Communication : Excellente capacité de rédaction et de synthèse. Démontrer de bonnes capacités de communication orale ;

Aptitude technologique : Bonne maîtrise de l'outil informatique.

Travail en équipe : Aptitude à travailler en étroite collaboration avec le supérieur hiérarchique, les collègues et toute autre personne en maintenant de bonnes relations de travail dans le respect de la diversité.

Maîtrise personnelle : Aptitude à travailler sous pression dans un environnement complexe et évolutif

Loyauté : Respect et promotion des orientations et valeurs du PNUD dans l'exercice de ses fonctions.

VI. Qualifications requises

Éducation :	Diplôme de 2ème cycle en développement international, Sciences Politiques, Économiques et Sociales, ou toute autre discipline équivalente.
Expérience :	- Expérience pertinente d'au moins cinq ans (05) ans en gestion de programmes de tourisme ou développement communautaires; - Expérience dans le domaine du relèvement communautaire est fortement désirable; - Maîtriser la gestion du cycle des projets de développement et la méthode de programmation axée sur les résultats; - Disposer de bonnes capacités d'animation communautaire et de vulgarisation;
Langues requises :	Bonne maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé sera considérée comme un avantage.

VII. Présentation des offres

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention «*Candidature pour le poste de Gestionnaire de projet - Stratégie nationale de développement durable du tourisme - Programme d'action prioritaire pour construire un Burundi réconcilié et en paix*» au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le ……..

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

POSTE: Assistant administratif et financier

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Information sur le poste

Titre du Poste:	Assistant administratif et financier
Niveau du Poste :	SB-3
Lieu d'affectation :	Bujumbura
Durée de l'affectation :	8 mois
Entrée en fonction :	Immédiatement
Date limite de dépôt :	

II. Contexte organisationnel

Depuis la signature des Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en août 2000, il y a eu des avancées significatives dans la mise en pratique du processus de paix et de réconciliation enclenchée en 1998 au Burundi. Actuellement, paix et stabilité revenues progressivement, le tourisme au Burundi devrait se relever des ravages de plus d'une décennie de destruction. Face aux insuffisances de nombreux secteurs dans le domaine agricole et industriel, du fait que le pays soit enclavé, tout en recelant un patrimoine exceptionnel avec le Lac Tanganyika, le Gouvernement du Burundi a affirmé sa volonté d'ouvrir le pays et d'assurer un développement durable du tourisme comme instrument efficace d'aménagement du territoire et un moyen de renforcer le secteur privé pour contribuer au programme de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi ; (iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution directe (DEX), et en accord avec les normes et procédures techniques et financières du PNUD. L'Organisation Mondiale du Tourisme, Agence des Nations Unies sera responsable pour la mise œuvre de certains activités. La durée prévue du projet est de 10 mois et son budget est estimé à 600,000 dollars.

III. Fonctions

Sous la coordination et supervision directe du Gestionnaire de projet, l'assistant administratif et financier assume les responsabilités et fonctions suivantes:

- Assurer directement le suivi financier du projet
- Assurer le suivi et l'application des procédures et réglementations financières du PNUD
- Participer à l'élaboration et à la formulation des budgets
- Sur le plan administratif, il (elle) aura la responsabilité de la gestion logistique, de la gestion du personnel, des achats et de l'acquisition des biens et des services
- Préparer les accords de contrat avec le PNUD et les autres partenaires

Dans ce cadre, le titulaire du poste assumera les responsabilités suivantes :

1. Assurer directement le suivi financier du projet avec des visites périodiques de contrôle et d'audit sur le terrain et veiller à ce que les exigences financières et administratives du PNUD soient respectées;
2. Assurer le suivi et l'application des procédures et réglementations financières du PNUD concernant les opérations financières en matière d'achats, de paiements, des réglementations bancaires, des réglementations du taux de change des Nations Unies et autres réglementations comptables et financières du PNUD;
3. Assurer le suivi de l'exécution financière des ressources allouées aux partenaires dans le cadre de la mise en oeuvre des Projets;
4. Assister le Gestionnaire de projet dans la vérification des états financiers et en particulier des pièces justificatives soumises par les partenaires et dans la préparation des demandes de paiement pour les avances consenties aux partenaires;
5. Participer à l'élaboration et à la formulation des budgets et s'assurer de leur conformité aux objectifs administratifs des Projets;
6. S'acquitter des tâches comptables diverses concernant les opérations quotidiennes et périodiques : préparation des demandes de paiement, établissement des éléments de rapports financiers périodiques, des rapports d'étapes et des rapports de fin des échéances financières qui sont présentés aux bailleurs de fonds. Il (elle) rédige également des rapports internes sur les coûts budgétisés et réels de la composante planification;
7. Sur le plan administratif, il (elle) aura la responsabilité de la gestion logistique, de la gestion du personnel, des achats et de l'acquisition des biens et des services, préparer les accords de contrat avec le PNUD et les autres partenaires de mise en oeuvre du programme ;
8. Assurer toute autre tâche selon les besoins et sur demande du gestionnaire de projet.

IV. Impact des résultats

La diligence dans la préparation des budgets facilitera la planification financière du projet. L'application des procédures financières du PNUD assurera une gestion transparente des fonds du projet. Le respect des échéanciers pour le paiement des fournisseurs et dans la production des rapports financiers contribuera à l'atteinte des objectifs du projet.

V. Compétences

Avoir un esprit d'initiative, une bonne capacité interpersonnelle, une aptitude à travailler en équipe dans un environnement multiculturel et multi ethnique avec la sensibilité et le respect de la diversité. Démontrer la capacité à développer et à maintenir de bonnes relations avec les collègues et les partenaires. Avoir de bonnes capacités à développer ses compétences personnelles et professionnelles. Avoir une bonne capacité rédactionnelle

VI. Qualifications requises

Éducation :	• Licence en comptabilité, gestion, commerce ou tout autre domaine apparenté
Expérience :	• Minimum de cinq (5) ans d'expérience en comptabilité et gestion financière • Minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une organisation internationale est fortement désirable • Expérience des mécanismes de gestion du système des Nations Unies constitue un avantage certain • Bonne maîtrise de l'outil informatique et de ATLAS serait un atout
Langues requises :	• Maîtrise du français. La connaissance de l'anglais un atout.

VII. Présentation des offres

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention *«Candidature pour le poste d'assistant administratif et financier - Stratégie nationale de développement durable du tourisme Programme d'action prioritaire pour construire un Burundi réconcilié et en paix»* au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le ……

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

POSTE: Expert international en Planification touristique (CTP)

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 8 mois

c) Responsabilités L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques
Sous la direction de l'Organisation mondiale du tourisme, et en relation étroite avec le Directeur National, le Gestionnaire du Projet et le Comité de pilotage conjoint, il sera responsable du bon déroulement de l'étude et de son organisation ainsi que de la collecte et du traitement de l'ensemble des données. Il assurera la coordination des tâches des différents consultants. Il s'assurera également que : la formulation de la stratégie de développement durable du tourisme et son plan d'action, la formulation de l'avant-projet cadre et la réglementation du secteur, et, la préparation de deux projets pilotes ainsi que leur étude de préfaisabilité seront remises dans les temps voulus. Le consultant s'assurera que les rapports sont en accord avec les normes et les objectifs établis par le document de projet. Le Chef de Projet / Expert en planification touristique travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur du projet et les autres agences partenaires afin d'assurer la bonne exécution du projet. Les recommandations quant à la réhabilitation de trois sites touristiques et la production de matériel de promotion touristique seront données.
Les tâches spécifiques seront les suivantes :

1. Préparer un plan de travail détaillé pour le projet puis organiser une première réunion de travail avec le Comité de pilotage conjoint.
2. Examiner les rapports et les études existants, ceux préparés par le Gouvernement du Burundi inclus.
3. Déterminer les objectifs et les politiques à suivre pour la préparation de la stratégie touristique. Examiner, évaluer et donner les recommandations quant aux révisions et changements nécessaires dans la structure législative, institutionnelle et organisationnelle actuelle pour la bonne mise en oeuvre de la Stratégie.
4. Conformément au point 3 ci-dessus, identifier la structure institutionnelle appropriée pour le développement du tourisme.
5. Examiner et donner les recommandations nécessaires quant à l'amélioration des normes de qualité touristique ayant trait aux : attractions, hébergements, transports, ressources humaines, environnement et conservation.

6. Examiner et évaluer toutes les ressources existantes au Burundi : accès et autres infrastructures, qualité et services touristiques. Donner toutes les recommandations nécessaires pour leur amélioration, plus particulièrement en ce qui a trait aux attractions touristiques environnementales, culturelles et historiques. Un inventaire exhaustif des ressources touristiques du pays sera établi.
7. Examiner le processus de collecte et de rassemblement des données statistiques du tourisme et donner les recommandations nécessaires pour leur amélioration conformément à la méthodologie de l'OMT.
8. Identifier les marchés cibles par type, par catégorie et par segment, conformément aux ressources et attractions touristiques du pays. Cette étude de marché aboutira à une stratégie de marketing basée sur un programme de cinq ans.
9. Donner les recommandations quant aux infrastructures et toute autre amélioration nécessaire au bon développement du tourisme.
10. Préparer un plan des infrastructures pour le pays, tout en identifiant les aires/zones de développement touristique.
11. Préparer des projets pilotes pour deux sites touristiques. Les projets présenteront un cadre conceptuel, les recommandations en matière d'infrastructure et d'architecture ainsi que les estimations économiques de préfaisabilité.
12. Préparer un avant-projet cadre pour le pays et donner les recommandations sur la réglementation et les bonnes pratiques nécessaires à une industrie compétitive et saine.
13. Dans le cadre de l'analyse économique, identifier les techniques nécessaires au développement des investissements régionaux, nationaux et internationaux en accord avec les politiques de développement du Gouvernement.
14. Formuler les stratégies de protection et de conservation de l'environnement.
15. Examiner tous les aspects ayant trait au patrimoine culturel et historique du pays, et donner les recommandations nécessaires pour en faire des attractions touristiques et proposer des circuits touristiques convenables.
16. En accord avec les autres experts internationaux, organiser un séminaire de cinq jours sur les thèmes suivants : écotourisme et tourisme communautaire ; marketing touristique et promotion ; les bonnes pratiques du tourisme ; le tourisme et l'artisanat, et les investissements touristiques.
17. Former les cadres nationaux
18. Préparer les rapports intermédiaires puis le rapport final de la Stratégie ainsi qu'un plan d'action sur 3 ans.
19. Toute autre activité et assistance raisonnablement requise.

<u>Qualification et expérience</u>

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière de planification touristique. Le consultant devra posséder une grande connaissance dans la préparation de stratégies et de plans de développement touristique aux niveaux régional et national. Le bon déroulement du projet relèvera de sa responsabilité.

Il devra également connaître les conditions propres à l'Afrique. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE: Expert international en statistiques

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 3 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ; (iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Chef de projet et en étroite collaboration avec l'Expert en marketing et l'Expert national en statistiques, l'Expert international en statistiques aura la charge de recueillir et de rassembler des statistiques sur le tourisme et d'entreprendre des études de marché pour le Burundi. Il concevra les procédures de collecte et de mise à jour des données. Il évaluera la portée et la précision des informations touristiques actuellement accessibles par le biais de l'informatisation. Les tâches spécifiques sont les suivantes :

1. Préparer un plan d'action de la mission en accord avec les termes de référence, et en étroite collaboration avec le Chef de projet.
2. Vérifier les aptitudes actuelles du Département du tourisme pour la collecte et le rassemblement des données statistiques du tourisme et entreprendre des études de marché.
3. Vérifier le système informatique actuel du tourisme et en identifier les lacunes afin de l'améliorer.
4. Etablir des enquêtes pour contrôler les entrées de visiteurs aux frontières et dans les aéroports.
5. Evaluer la portée et la précision des informations touristiques actuellement accessibles par le biais de l'informatisation. Cela inclut les informations disponibles sur les hôtels et les hébergements, les restaurants, les sites touristiques, les musées, etc., ainsi que les agences de voyages.
6. Concevoir et améliorer les méthodes et procédures de collecte et de mise à jour des statistiques et des données sur une base continue, et fournir des recommandations pour le développement possible du Compte Satellite du Tourisme de l'OMT (CST).
7. Identifier de nouvelles sources de données et faire des recommandations sur le développement de la banque de données informatisées.

8. Préparer un système global d'information au sein du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, couvrant tous les aspects du secteur du tourisme et de l'intégration des normes et des procédures statistiques de l'OMT.
9. Former les cadres nationaux.
10. Toute autre activité et assistance raisonnablement requise.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière de statistiques ainsi qu'une grande expérience dans le domaine de la technologie de l'information. Le consultant devra détecter rapidement les lacunes du système informatique du Département du tourisme actuellement mis en place et, avec l'assistance technique du Département des statistiques de l'OMT, devra fournir au Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, un modèle structuré et actualisé qui permettra de recueillir et de rassembler les données statistiques de façon performante.

Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE : Expert national en statistiques

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays. (Burundi)

b) Durée de la mission : 3 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement durable du tourisme au Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Chef de projet et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, en particulier avec les Experts internationaux en marketing et en statistiques, l'Expert national en statistiques réalisera les tâches suivantes :

1. Assister l'Expert international en statistiques pour vérifier les capacités actuelles du Département du tourisme pour la collecte et le rassemblement des données statistiques du tourisme et réaliser des enquêtes et des études de marchés.
2. Assister l'Expert international en statistiques pour examiner le système d'information touristique actuel et en identifier les lacunes afin de l'améliorer.
3. Assister l'Expert international en statistiques pour établir et superviser les enquêtes faites aux visiteurs à l'entrée des aéroports et aux frontières.
4. Assister l'Expert international en statistiques pour évaluer la porté et la précision des informations touristiques actuellement accessibles par le biais de l'informatisation. Cela inclut les informations disponibles sur les hôtels et les hébergements, les restaurants, les sites touristiques, les musées, etc., ainsi que les agences de voyages.
5. Assister l'Expert international en statistiques pour identifier de nouvelles sources de données et faire des recommandations sur le développement de la banque de données informatisée.
6. Assister l'Expert international en statistiques pour préparer un système global d'information au sein du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, couvrant tous les aspects du secteur du tourisme et de l'intégration des normes et des procédures statistiques de l'OMT.
7. Former les cadres nationaux.
8. Toute autre activité et assistance raisonnablement requise.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière de statistiques ainsi qu'une grande connaissance dans le domaine de la technologie de l'information. Il devra détecter rapidement les lacunes du système informatique du Département du tourisme actuellement mis en place et, avec l'assistance technique du Département des statistiques de l'OMT, devra fournir au Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, un modèle structuré et actualisé qui permettra de recueillir et de rassembler les données statistiques de façon performante.
Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE : Expert international en Economie

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 1 mois

c) Responsabilités L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques
Sous la responsabilité du CTP et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, l'Expert en économie fera une étude de la situation économique puis présentera un plan d'investissement touristique pour le Burundi. Les tâches spécifiques sont les suivantes:

1. Préparer un plan d'action de la mission en accord avec les termes de référence, et en étroite collaboration avec le Chef de projet ;
2. Préparer une analyse économique du secteur touristique (en s'appuyant sur les sources officielles, et en collaboration avec les autres membres de l'équipe) et évaluer la place du tourisme dans le PIB, l'apport en devises, le nombre d'emplois créés et les recettes au gouvernement.
3. Evaluer l'impact économique du tourisme et définir la stratégie de marchés à court, moyen et long termes.
4. Donner les recommandations appropriées afin de renforcer les bénéfices du tourisme sur l'économie, en faisant en sorte que les séjours soient rallongés et les dépenses des touristes augmentées.
5. Prévoir, sur l'évaluation des impacts économiques futurs, le nombre d'emplois à créer sur une période de cinq ans, en collaboration avec l'Expert en marketing.
6. Examiner les politiques et les pratiques d'investissements au Burundi, plus particulièrement dans le secteur touristique.
7. Suite à l'analyse de la situation actuelle, donner les recommandations appropriées pour la mise en place de nouvelles politiques – la stimulation des investissements incluse – afin d'attirer les investissements dans le tourisme.
8. Fournir au Gouvernement les lignes directrices sur la façon dont le portefeuille des investissements doit être établi et lui indiquer comment un forum des investissements doit être organisé afin d'attirer les investissements régionaux, nationaux et internationaux vers le tourisme.
9. Préparer une étude de faisabilité pour chacun des projets pilotes identifiés par l'Expert en infrastructure.

10. Organiser un séminaire d'une journée sur la stimulation des investissements dans le secteur du tourisme.
11. Former les cadres nationaux.
12. Toute autre activité et assistance raisonnablement requise.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière d'économie. Le consultant devra posséder une grande connaissance dans le domaine de l'analyse financière, aux niveaux régional, national et international, et dans la préparation de stratégies d'investissements touristiques. Il devra également connaître les conditions propres à l'Afrique. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE: Expert international en Marketing

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 2 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Chef de projet et en étroite collaboration avec l'Expert en statistiques et les autres membres de l'équipe, l'Expert en marketing devra formuler une stratégie de marketing à moyen et à long terme ainsi que le détail des plans à court terme (3 ans). Les tâches spécifiques sont les suivantes :

1. Préparer un plan d'action de la mission en accord avec les termes de référence, et en étroite collaboration avec le Chef de projet.
2. En collaboration avec l'Expert en Infrastructure, examiner les ressources touristiques, par source et par segment, les infrastructures et les services touristiques, puis proposer les produits touristiques ainsi que les offres de marchés.
3. Entreprendre des études de marchés avec les tours opérateurs locaux ainsi qu'avec les entreprises opérant dans le secteur du tourisme, en accord avec le Gouvernement du Burundi. Développer des stratégies visant à améliorer la perception du Burundi en tant que destination touristique et de renforcer son image de pays.
4. En accord avec l'Expert en statistiques, établir et évaluer les résultats des enquêtes réalisées sur les visiteurs à l'entrée des frontières et dans les aéroports.
5. Identifier les marchés cibles par type, par catégorie et par segment, en prenant en considération les marchés tant nationaux qu'internationaux. Une prévision sur le nombre et la catégorie des hébergements pourra ainsi être faite. Il en sera de même pour les transports.
6. Identifier les marchés cibles, sur une période de cinq ans, et préparer un programme de marketing et de promotion à court terme (2009-2011), par activité et par objectif, en indiquant le budget pour chacune des années.
7. Préparer une stratégie de marketing à moyen et à long terme dans le but de développer la destination touristique burundaise, y compris la création de la personnalité de marque et un logo. Cette stratégie devra renforcer la position du Burundi dans la région de l'Afrique orientale ; elle proposera également des marchés conjoints avec les pays

voisins afin d'élargir les itinéraires multidestinations et augmenter ainsi le séjour et les dépenses des touristes.

8. En collaboration avec l'Expert en législation touristique, examiner l'organisation et l'administration des institutions touristiques du Gouvernement ainsi que celles du secteur privé. Proposer les recommandations pour les changements institutionnels nécessaires à la bonne mise en oeuvre de la stratégie de marketing et au renforcement d'un partenariat des secteurs public et privé.
9. Organiser un séminaire d'une journée sur la promotion et le marketing touristique.
10. Assister le PNUD pour le développement du matériel de promotion touristique (objectif 4 du projet de document)
11. Former les cadres nationaux.
12. Toute autre activité et assistance raisonnable requise.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière de marketing et de gestion. Le consultant devra posséder une grande connaissance dans le domaine de l'analyse de marketing touristique et dans la préparation de stratégies de marketing touristique ainsi que de programmes d'action. Il devra également connaître les conditions propres à l'Afrique. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE : Expert international en infrastructure

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 2 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Chef de projet et en étroite collaboration avec l'équipe d'experts, l'Expert en Infrastructure sera responsable de l'évaluation et des recommandations concernant le développement des produits touristiques. Les tâches spécifiques sont les suivantes :

1. Préparer un plan d'action de la mission en accord avec les termes de référence, en étroite collaboration avec le Chef de projet.
2. Évaluer les ressources touristiques du Burundi et identifier les zones favorables pour le développement de produits touristiques.
3. Préparer un plan d'aménagement :
. Identifier les ressources touristiques et les répertorier sur une carte;
. Inclure toutes les formes de tourisme : balnéaire, de nature, culturel, et les aires protégées en accord avec les phases de développement proposées par la Stratégie.
4. Préparer puis soumettre au Comité de suivi les propositions spécifiques pour la mise en marche des projets pilotes d'écotourisme (le parc de la Ruvubu – Muyinga) et le tourisme communautaire (du site historique des tambourinaires de Gishora – Gitega).
5. Produire des modèles conceptuels de développement réalistes pour les deux projets pilotes, en indiquant la planification de développement ainsi que les coûts.
6. Toutes les tâches indiquées ci-dessus devront être réalisées en étroite collaboration avec les autres experts (économie et investissements, marketing, écotourisme et patrimoine culturel).
7. Prendre part à l'atelier de formation organisé par le Chef de projet sur les meilleures pratiques en matière de développement touristique
8. Assister le PNUD pour la réhabilitation de trois sites touristiques.
9. Former les cadres nationaux.
10. Toute autre activité et assistance raisonnablement requise.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière d'infrastructure ainsi qu'une grande expérience dans ce domaine.

Il devra également bien connaître les conditions propres à l'Afrique quant à l'environnement naturel et au patrimoine culturel et historique. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE: Expert international en Législation

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur Pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 2 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Chef de projet et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, en particulier avec l'Expert national en législation, l'Expert international en législation devra formuler un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique du Burundi et examiner toutes les lois et réglementations qui affectent le secteur du tourisme et son développement. Les tâches spécifiques sont les suivantes :

1. Préparer un plan d'action de la mission en accord avec les termes de référence, et en étroite collaboration avec le Chef de projet.
2. Examiner et analyser les politiques gouvernementales existantes en matière de tourisme.
3. Examiner et analyser la réglementation touristique existante.
4. Examiner les structures institutionnelles existantes en matière de tourisme, aux niveaux régional, national et international.
5. Examiner la structure organisationnelle de l'industrie touristique, les associations représentatives incluses.
6. Conformément aux points 2), 3) et 4) ci-dessus mentionnés, en étroite collaboration avec l'Expert en Planification/Chef de projet, les recommandations seront données quant à la législation et à la structure organisationnelle nécessaire à la mise en oeuvre de la stratégie touristique, avec une attention particulière pour la classification hôtelière et, le maintien des normes de qualité et des services.
7. Conformément au point 5), donner des avis sur d'autres règlements nécessaires pour stimuler l'industrie du tourisme.
8. Organiser un atelier régional dans le but d'identifier toutes les principales contraintes causées par la législation existante et affectant la planification, le développement et la gestion du tourisme.
9. Conformément aux conclusions de l'atelier, préparer un avant-projet cadre pour le développement du tourisme.

10. Divulguer l'avant-projet cadre pour le développement du tourisme à tous les bailleurs de fonds en les invitant à un atelier national puis, sur la base de leurs commentaires, soumettre au Gouvernement une version finale de l'avant-projet cadre pour approbation.
11. Former les cadres nationaux.
12. Toute autre activité et assistance raisonnablement requise.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière de législation. Le consultant devra posséder une grande connaissance en matière de législation et structure organisationnelle touristique au niveau national. Il devra également connaître les conditions propres à l'Afrique. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE : Expert national en Législation

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 3 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

Sous la responsabilité du Chef de projet et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, en particulier avec l'Expert international en législation, l'Expert national en législation réalisera les tâches suivantes :

1. Assister l'Expert international en législation dans la réalisation d'une étude exhaustive sur les politiques gouvernementales liées au secteur du tourisme
2. Examiner la législation touristique existante et toute autre loi ayant une implication sur le tourisme.
3. Assister l'Expert international en législation pour la formulation de nouvelles politiques et, si cela est nécessaire, établir les lignes directrices en matière de législation conformément au document de projet et aux accords existants entre le Burundi et l'Organisation mondiale du commerce.
4. Assister l'Expert international en législation pour proposer la structure organisationnelle et institutionnelle du tourisme aux niveaux régional et national.
5. Assister l'Expert international en législation pour l'organisation d'ateliers régionaux et d'un séminaire national.
6. S'assurer que les recommandations données dans le cadre de la stratégie touristique et de l'avant-projet cadre sont en accord avec la législation du Burundi.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir le niveau universitaire adéquat en matière de législation. Le consultant devra posséder une grande connaissance en matière de législation et structure organisationnelle touristique au niveau national. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE: Expert international en Artisanat et Culture

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 1 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

L'Expert international en Artisanat et Culture travaillera sous la responsabilité du Chef de projet, et en liaison étroite avec l'équipe de consultants internationaux. Il procédera à la valorisation des sites culturels et de l'artisanat dans le cadre du plan de la stratégie de développement touristique. Les tâches spécifiques seront les suivantes :

1. la recherche et l'analyse de tous les documents existants sur les études concernant ce secteur.
2. le contact et l'avis des organismes publics et privés existants au Burundi.
3. un inventaire en relation avec le Ministère de la Jeunesse ,des sports et de la Culture des sites de visites culturels et sur les potentialités de développement des zones d'aménagement prioritaires.
4. une mise en tourisme en relation avec le musée national des sites archéologiques répertoriés.
5. un répertoire des artisans d'art et des métiers liés à l'artisanat par région en relation avec les directions générales de l'artisanat et du tourisme.
6. un audit des projets de maisons des artisans en région.
7. des propositions de valorisation des sites culturels, leur protection et leur gestion.
8. des propositions de développement d'artisanat d'art dans le sens d'une meilleure adéquation aux attentes des touristes.
9. un développement des objets d'art en vente dans les boutiques de musées.
10. l'intégration de l'artisanat dans le mobilier, l'équipement et la décoration de l'ensemble des hébergements.
11. l'optimisation du relationnel entre le tourisme, la culture et l'artisanat.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir une parfaite connaissance des secteurs de la culture et de l'artisanat, et une expérience professionnelle confirmée dans le développement de ces

thématiques au Burundi, en contact avec l'international : salons. foires artisanales, etc. Il devra également connaître les conditions propres à l'Afrique. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.

POSTE : Expert national en Artisanat et Culture

a) lieu d'affectation : Bujumbura et quelques déplacements à l'intérieur du pays (Burundi)

b) Durée de la mission : 4 mois

c) Responsabilités

L'objectif du projet est d'assister le Gouvernement du Burundi dans le développement de son industrie touristique afin qu'il participe au développement socio-économique et qu'il soutienne le processus de paix du pays. Le projet se compose de quatre objectifs principaux dont (i) la formulation d'une stratégie de développement touristique durable pour les dix prochaines années, un plan d'action pour les actions prioritaires à mener au cours des trois premières années étant inclus ; (ii) la formulation d'un avant-projet de loi cadre pour le développement touristique durable du Burundi ;
(iii) l'élaboration de deux études de faisabilité pour la mise en marche de deux projets pilotes ainsi que la réhabilitation de trois autres sites touristiques ; et, (iv) la production du matériel de promotion touristique.

d) Tâches spécifiques

L'Expert national en Artisanat et Culture travaillera sous la responsabilité du Chef de projet, et en liaison étroite avec l'Expert international en Artisanat et Culture.
Les tâches spécifiques seront les suivantes :

1. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture dans la recherche et l'analyse de tous les documents existants sur les études concernant ce secteur.
2. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour obtenir l'avis des organismes publics et privés existants au Burundi.
3. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour la préparation d'un inventaire en relation avec le Ministère de la Culture des sites de visites culturels et sur les potentialités de développement des zones d'aménagement prioritaires.
4. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour une mise en tourisme en relation avec le musée national des sites archéologiques répertoriés.
5. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour répertorier les artisans d'art et les métiers liés à l'artisanat par région en relation avec les directions régionales de l'artisanat et du tourisme.
6. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour un audit des projets de maisons des artisans en région.
7. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture dans les propositions de valorisation des sites culturels, leur protection et leur gestion.
8. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture dans les propositions de développement d'artisanat d'art dans le sens d'une meilleure adéquation aux attentes des touristes.
9. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour développer des objets d'art en vente dans les boutiques de musées.
10. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour l'intégration de l'artisanat dans le mobilier, l'équipement et la décoration de l'ensemble des hébergements.

11. Assister l'Expert international en Artisanat et Culture pour l'optimisation du relationnel entre le tourisme, la culture et l'artisanat.

Qualification et expérience

Le consultant devra avoir une parfaite connaissance des secteurs de la culture et de l'artisanat, et une expérience professionnelle confirmée dans le développement de ces thématiques au Burundi. Une excellente communication, tant verbale qu'écrite, est indispensable ainsi qu'une connaissance parfaite de la langue française. Les aptitudes informatiques sont également requises.